



**Doc. 14052**  
28 avril 2016

## Protéger les enfants et les jeunes touchés par des conflits armés

### Proposition de résolution

déposée par la Commission des questions sociales, de la santé et du développement durable

---

Cette proposition n'a pas été examinée par l'Assemblée et n'engage que ses signataires

---

Des millions d'enfants et de jeunes, dans le monde entier, sont touchés par la guerre et les conflits armés. On estime qu'au cours de la première décennie du XXI<sup>e</sup> siècle, seulement plus de deux millions d'enfants ont été tués et six millions gravement blessés. Il y aurait en permanence plus de 300 000 enfants soldats participant à des conflits armés. En 2008, on a compté 20 millions d'enfants déplacés ou réfugiés, auxquels s'ajoutent les enfants pris en otage, enlevés ou soumis à la traite. Il ne fait aucun doute que ces chiffres ont augmenté depuis, notamment sous l'effet de la crise humanitaire déclenchée par la guerre en Syrie; selon une estimation d'Europol datant de 2015, dans ce contexte, environ 10 000 enfants recensés dans les systèmes d'asile officiels ont disparu.

Les enfants subissent les effets directs, physiques et psychologiques, des guerres et des conflits, tels que la mort, les blessures, l'enlèvement, la détention, la torture et le viol systématiques et la prostitution forcée, mais ils sont de surcroît privés de parents, de soutiens, de services sociaux élémentaires, de soins de santé, d'éducation, de nourriture et de conditions de vie saines. Du fait de l'effondrement des systèmes d'enregistrement des naissances et de la justice pour mineurs, les enfants vivent dans l'incertitude et le vide juridique alors même qu'ils doivent souvent attendre des années avant de retrouver leur famille. Enfin, les enfants souffrent de la guerre et des conflits armés en tant que témoins de la mort et de la violence, événements hautement traumatisants dont ils garderont toute leur vie d'intenses sentiments de crainte et de peur.

Les conflits armés entraînent de multiples violations des droits fondamentaux des enfants. L'Assemblée parlementaire devrait examiner les violations entraînées par les conflits et proposer des réponses globales pour mettre en place des mécanismes efficaces de protection des enfants ou renforcer les mécanismes existants, afin de rendre les conditions de vie des enfants plus sûres.

